



Nouvelles de négociation



Un communiqué de l'équipe de négociation du personnel scolaire des CAAT

Numéro 16 – le 3 février 2004

Aucune offre en dépit des efforts déployés par le syndicat

L'équipe de négociation du personnel scolaire a rencontré l'équipe de la direction et le médiateur le 30 janvier dernier.

On espérait évidemment que cette rencontre donnerait lieu à des négociations sérieuses. L'équipe de négociation du personnel scolaire était prête à faire ce qu'il fallait pour aboutir à une entente équitable. Par contre, elle demeurait bien consciente des désirs des membres de voir des améliorations apportées à la convention collective et de rejeter les demandes de concession de la direction.

La direction a proposé un seul changement, qui consiste à renouveler l'offre du 16 janvier dernier en retirant la négociation individuelle de la charge de travail, mais seulement si le syndicat accepte de retirer toutes ses revendications relatives à la charge de travail (article 11). Aucune amélioration à la formule de charge de travail, aucune reconnaissance de l'enseignement électronique, rien pour les conseillers et les bibliothécaires, aucune prise en compte des heures de contact, et le personnel scolaire reste inapte à établir les méthodes d'évaluation – aucune amélioration du tout à la formule de charge de travail.

Aucun autre changement n'a été présenté par la direction. Les demandes de concession précédentes sont restées telles quelles – la carte de paiement des médicaments, l'ancienneté pour les cadres, les entraves à la négociation, etc. La direction continue de s'opposer à la rétroactivité. De toute évidence, la position de la direction n'est pas plus raisonnable et acceptable qu'elle ne l'était. Autant dire que nous n'aboutirons jamais à une entente si la direction ne change pas d'attitude.

L'équipe de négociation du personnel scolaire a insisté sur le fait que des améliorations devraient être apportées à l'énoncé de la charge de travail dans le cadre de cette entente, au début des négociations et à nouveau le 30 janvier dernier. Les membres en ont fait une priorité dans le cadre de leurs revendications. Ils n'ont pas cessé de mettre l'accent sur ce point. Le statu quo en ce qui concerne la charge de travail n'est tout simplement pas une option.

En réponse à la proposition du personnel de direction, et dans un effort visant à encourager des négociations sérieuses, le syndicat a révisé sa position :

L'équipe de négociation du personnel scolaire a présenté à la table une proposition salariale révisée :

- 1^{er} sept. 2003 – 3 %
- 1^{er} avril 2004 – 1,5 %
- 1^{er} sept. 2004 – 3 %
- 1^{er} avril 2005 – 1,5 %

De plus, nous avons proposé d'ajouter un échelon à la grille salariale en date du 1^{er} septembre 2004, mais avons laissé tombé l'augmentation de 300 \$ proposée pour l'allocation de reconnaissance. La direction n'a pas répondu à notre nouvelle proposition salariale.

De même, le 30 janvier dernier, le syndicat a retiré sa revendication visant à permettre l'accès direct du syndicat à l'arbitre de résolution de charge de travail. Le syndicat a également amendé sa position en matière d'avantages sociaux en retirant les propositions relatives à l'amélioration de la garantie des services

suite à la page 2

L'ACAATO convient que la qualité baisse

« ... des classes toujours plus grandes, des réductions dans le nombre total des heures d'enseignement et moins d'occasions d'interagir avec le personnel scolaire rendent difficile de soutenir les étudiants qui éprouvent des difficultés et luttent pour ne pas décrocher. Des classes plus petites répondent mieux aux besoins des élèves... des réductions supplémentaires au niveau du personnel scolaire ne feront que mettre indûment en péril les taux de rétention et d'obtention de diplôme. »

Qui a déclaré cela ? L'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO) dans un document intitulé *Investing in Ontario's Workforce : Strong Colleges for a Strong Ontario*, publié en janvier 2004 (l'ACAATO est le bras de recherche et de pression des collèges de l'Ontario).

C'est un message clé pour le personnel scolaire dans le cadre de cette ronde de négociations. Et maintenant, la direction nous donne raison, par le biais de l'ACAATO. Les réductions au sein du personnel scolaire à plein temps ont déjà indûment mis en péril les élèves. Il est essentiel que notre convention collective contienne des dispositions qui protègent les emplois à

temps plein et en augmentent le nombre, et qui protègent la qualité de l'enseignement.

La direction ne cesse de répéter « qu'il n'y a pas assez d'argent, que la subvention de fonctionnement est trop basse, que le gouvernement ne nous finance pas de manière appropriée ». Il est curieux de constater, qu'en dépit de cette insuffisance de capital, les présidents des collèges ont vu augmenter leur rémunération d'un minimum de 17,7 pour cent et d'un maximum de 54 pour cent dans les trois dernières années seulement !

Le rapport de l'ACAATO insiste sur le fait que l'excellence du personnel scolaire est « ... essentielle à l'excellence de tout programme. ». Elle indique que le système a besoin « d'enseignants et enseignantes à temps plein pour assurer l'uniformité et la qualité dans la fourniture du programme d'études ». Ça vous rappelle quelque chose ? Bien entendu ! C'est ce que nous nous tuons à répéter depuis des années.

Les présidents des collèges ont démontré qu'ils n'avaient ni les moyens ni la volonté apparemment de freiner l'érosion de la qualité dans le système, une érosion due dans une certaine mesure à leurs propres décisions.

L'ACAATO indique qu'il existe « ... déjà un besoin urgent d'embaucher plus d'enseignants à temps plein. Sans personnel scolaire à temps plein supplémentaire, les collèges de l'Ontario ne seront pas en mesure de fournir les programmes et les domaines de spécialisation qui sont critiques au ... développement de l'Ontario ». Ce rapport ne fait que confirmer ce que le syndicat s'efforce de dire depuis déjà quelque temps.

Les améliorations à la convention collective, et non pas d'autres concessions comme la direction le propose, constituent la seule solution pour préserver la qualité.

Les changements à notre système de charge de travail et aux pratiques de dotation dans les collèges sont désormais nécessaires. Il est essentiel que nous commençons à accorder à la qualité le degré de priorité qu'elle se mérite d'obtenir.



Aucune offre

suite de la page 1

paramédicaux de 1 500 \$ à 1 800 \$ par an et en retirant aussi notre revendication de remboursement à 100 % des frais de médicaments (au lieu des 85 pour cent actuellement offerts).

Avec ces révisions, le syndicat a prouvé sa volonté de négocier. Et comment la direction a-t-elle répondu ? En nous ignorant ! Aucune négociation. Aucune discussion sur les révisions du syndicat. Rien.

La direction n'avait toujours rien proposé de sérieux à la fin du mois de janvier. Il est évident qu'un mandat de grève sera nécessaire pour qu'elle se décide à déposer une offre acceptable.

Le syndicat continuera à faire pression pour des pourparlers utiles jusqu'au 17 février et par la suite.

Apprentissage électronique :

Selon l'ACAATO, c'est la vision de l'avenir; selon la direction, la question n'entre pas en ligne de compte (l'ACAATO a raison !)

Lorsque l'équipe de négociation du personnel scolaire a déposé ses propositions de créditer les heures d'enseignement électronique, la direction a prétendu que l'apprentissage électronique était très peu répandu dans les collèges. Elle n'était donc pas prête à ajouter quoi que ce soit dans la convention collective pour reconnaître les circonstances uniques de la préparation, de l'évaluation et de la consultation additionnelle associées à ce mode d'enseignement. Selon elle, cela ne constitue pas et cela ne constituera pas un problème. Même si elle dit vrai, et nous savons qu'elle se trompe, la demande de financement de l'ACAATO prouve le contraire.

Selon le récent rapport de l'ACAATO (dont on parle à la page 2), l'apprentissage électronique est une partie importante et croissante de l'éducation dans les collèges. Le rapport contient une longue discussion sur le besoin d'augmenter les fonds attribués à cette activité. L'ACAATO rapporte qu'au cours des quelques prochaines années, les collèges :

- augmenteront l'accessibilité ... en augmentant le nombre ... de demandes d'apprentissage en direct;
- développeront plus de 1 000 cours... donnés sur Internet;
- produiront des diplômés qui ... auront pris au moins un cours sur Internet;
- fourniront plus de 10 pour cent des heures à temps plein... dans le cadre d'un programme

Équipe de négociation du personnel scolaire :

Ted Montgomery, Collège Seneca, section locale 560
(président)

Sandi Webster, Collège St-Clair, section locale 138
(vice-présidente)

Jeff Arbus, Collège Sault, section locale 613

Gary Fordyce, Collège Fanshawe, section locale 110

Peter McKeracher, Collège Durham, section locale 354

Harry Plummer, Collège Loyalist, section locale 420

Sherri Rosen, Collège Niagara, section locale 242

d'apprentissage sur Internet;

- veilleront à ce que 80 pour cent des professeurs des collèges aient recours aux techniques d'apprentissage électronique dans au moins un de leurs cours.

Le personnel scolaire est loin d'ignorer la nature toujours plus envahissante de l'apprentissage en direct, ainsi que les efforts et aptitudes croissants que doivent déployer les membres du personnel scolaire pour utiliser ce mode d'enseignement.

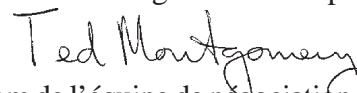
Malgré ces déclarations de l'ACAATO, la direction continue d'ignorer les préoccupations du personnel scolaire relativement à l'enseignement virtuel et refuse d'inclure un libellé dans la convention qui prendrait ce mode d'enseignement en compte.

La direction s'entête à affirmer qu'il est inutile de s'inquiéter, mais l'ACAATO et le personnel scolaire savent exactement de quoi il en retourne.

Le personnel scolaire sait très bien à quoi s'attendre. Il est évident que cette ronde de négociations devrait servir à apporter des améliorations à la formule de charge de travail afin de prendre en compte l'apprentissage en direct. Le personnel scolaire ne peut se permettre d'attendre d'être enterré de travail en direct pour agir. La formule de la charge de travail peut et devrait être mise à jour maintenant.

Avec le refus ferme et tenace de la direction de négocier ce type d'amélioration, le personnel scolaire doit maintenant renforcer sa position de négociation. Le vote de grève lui permettra de dépasser l'impasse.

Pour communiquer avec l'équipe de négociation, envoyez un message à : caata@opseu.org



Au nom de l'équipe de négociation

Ted Montgomery, président



Distribution autorisée par :

Leah Casselman, présidente